

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO 2020/11
Lundi 8 juin 2020

Le droit à la formation syndicale :

un des moteurs de la démocratie sociale

Pour la CGT, la liberté de se syndiquer ne peut se concevoir sans moyens permettant une démocratie sociale et syndicale pendant et sur le lieu de travail.

Défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié.e.s nécessite des savoirs et des savoirs-faire qui peuvent s'acquérir par la lecture, l'expérience ou la formation syndicale. Cette dernière est un formidable outil d'acquisition des connaissances et de développement des capacités d'action indispensable à la réussite de toutes les activités revendicatives, de vie syndicale, les activités développées dans les responsabilités ou les mandats.

Le droit à la formation syndicale existe depuis 1957.

Dans cette période où la répression patronale fait tout pour freiner le développement du syndicalisme, où les militant.e.s sont traité.e.s comme des délinquant.e.s, où certains élus de la République menacent les bourses du travail, il nous faut maintenir le cap et affirmer l'utilité des syndicats dans les entreprises et dans la société.

La Fédération Santé et Action Sociale propose annuellement un programme de formation. Vous trouverez dans ce numéro de BF, le rappel des formations disponibles pour le deuxième semestre 2020.

Rappel info complémentaire sur le site fédéral :

<http://www.sante.cgt.fr/La-formation-syndicale>

SOMMAIRE

- ✓ Formation syndicale - plan prévisionnel 2020 p.2
- ✓ Fiche de candidature formation 2020 p.3
- ✓ Demande de CFESS Salarié stagiaire (sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes). p.4
- ✓ Demande de CFESS Agent de la FPH p.5
- ✓ Tract fédéral du 16 juin 2020 p.6
- ✓ Communiqué unitaire "Mobilisé.e.s pour obtenir satisfaction" p.7
- ✓ Enquête flash CGT n° 3 COVID19x p.8

N° 2020/11 - Lundi 8 juin 2020

**Fédération Santé
Action Sociale**

**263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX**

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134

Sem.	Dates de stage	Durée	Dénomination des stages et JE	Public visé	Pré-requis	Lieux	Animateurs	Places dispos
36	31/08 au 04/09/2020	5 j	NAO (Report de la session de Juin)	Membres des Comités de Groupe, DSC, négociateurs de branche et conventions collectives, SG d'USD et coordinateurs régionaux	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	8
37	07 au 08/09/2020	2 j	Secrétaires de CSE NOUVEAU	Secrétaires élu-e-s au CSE	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	16
37	09 au 11/09/2020	3 j	CSE	Membres des CSE, SG d'USD	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	17
38	14 au 16/09/2020	3 j	Cogitiel FD/USD V1 - Besoin : salle informatique	Secrétaires à l'Orga dans les USD, SG d'USD, Coord Régionaux	Avoir suivi une formation de niveau 1 si possible la formation CoGITiel Module Syndicat	Courcelle	ORGA	7
38	17 et 18/09/2020	2 j	Outil du Trésorier - Besoin informatique COMPLET	Trésoriers des syndicats devant publier leurs comptes		Courcelle	ORGA	0
38	14 au 18/09/2020	5 j	CSE-SSCT	DSC, Membres des CSE, SG d'USD	Avoir suivi une formation de niveau 1		UFSP	16
39	23 au 25/09/2020	3 j	Comité de Groupe UFSP	Membres des Comités de Groupe, DSC, négociateurs de branche et conventions collectives, SG d'USD et coordinateurs régionaux	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	18
40	28 au 29/09/2020	2 j	Représentant-e-s de proximité KORIAN NOUVEAU	Représentant-e-s de proximité des établissements KORIAN	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	17
	5 au 9/10/2020		Congrès UFAS-UFSP					
41	5 au 9/10/2020	5 j	Enjeux du Champ Fédéral (Report de la session d'Avril)	CEF, SG d'USD, Coord Régionaux	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	20
41	5 au 7/10/2020	3 j	Médecine du travail - Fusion et absorption (Report de la session de Mai)	Syndiqués issus la branche SSTI/médecine du travail		Courcelle	UFSP	14
41	5 au 7/10/2020 : Annulé en raison du congrès UFSP	3 j	Mutuelle prévoyance - Gérer les questions de mutuelle et de prévoyance	Syndicat/USD - Négociations dans les établissements/conventions et/ou branches	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	0
41	8 et 9/10/2020	2 j	Discrimination syndicale	Camarades du Privé et de la Fonction Publique Hospitalière	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	20
42	12 au 16/10/2020	5 j	OQVS RENFORCER LA CGT	Coord Régionaux, SG d'USD, SG de syndicat	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	19
42	12 au 16/10/2020	5 j	NAO	Membres des Comités de Groupe, DSC, négociateurs de branche et conventions collectives, SG d'USD et coordinateurs régionaux	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	UFSP	10
44	26 au 30/10/2020	5 j	Animateur à la Vie Syndicale	Secrétaire à l'Orga dans les USD	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	20
45	02 au 05/11/2020	4 j	Fiche de paie COMPLET	Elu-e-s et mandaté-e-s du secteur privé (UFAS/UFSP) et SG d'USD	Avoir suivi une formation de niveau 1		UFSP	0
48	23 au 27/11/2020	5 j	Santé Travail	Membres des CHSCT et des CSE SSCT	Avoir suivi une formation de niveau 1	Courcelle	ORGA	2
49	30/11 au 02/12/2020	3 j	Dirigeant CEF	Membres de la Direction Fédérale (CEF/CFC)	Avoir suivi une formation de niveau 1	Montreuil		
49	02 au 04/12/2020	3 j	CSE	Membres des CSE, SG d'USD	Avoir suivi une formation de niveau 1		UFSP	20
50	07 au 11/12/2020	5 j	LDAJ 1/2 COMPLET	militants de nos USD susceptibles, ultérieurement, d'animer localement des formations ayant pour objet le statut de la Fonction Publique et plus précisément celui de la Fonction Publique Hospitalière	Avoir suivi une formation de niveau 2 (1 au minimum)	Courcelle	LDAJ	0
51	14 au 18 Dec 2020 (Report du 15 au 19 Juin 2020)	5 j	LDAJ 2/2	Camarades ayant suivi la Partie 1 en Décembre 2019	Avoir suivi une formation de niveau 2 (1 au minimum)	Courcelle	LDAJ	0



FICHE DE CANDIDATURE FORMATIONS 2020

Fiche à retourner, par courrier uniquement, avec un chèque de 100 euros* (à l'ordre de FD CGT Santé AS) à :
Fédération CGT Santé - Secteur Formation Syndicale - 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX

POUR LE STAGE INTITULÉ :
Qui se tiendra du : **au** **2020**
à (lieu) :

Région, USD, UD, Syndicat, Fédération, Union Fédérale de :

Nom du/de la secrétaire général.e ou responsable ayant inscrit le/la stagiaire :

Joint un chèque de 100 euros* n°

Pour la candidature suivante :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable : E-mail :

Sexe : F H Date de naissance : / / / / / / / / / /

Profession : Responsabilités syndicales :

Nom et adresse de l'établissement employeur :

Il relève de : Public Privé Action Sociale Publique Action Sociale Privée

C'est un établissement de : - de 300 salarié.e.s + de 300 salarié.e.s

Si du Privé, quelle est la convention collective :

➡ RÉSERVATION HÉBERGEMENT ET REPAS DURANT LE STAGE :

Partie à renseigner obligatoirement pour les stages ayant lieu à Courcelle.

➡ **Arrivée la veille** (vivement conseillée, la plupart des sessions commençant entre 8h30 et 9h00)

Hébergement : OUI NON Repas : OUI NON

ATTENTION : Pour les arrivées veille de stage, EN SEMAINE, le repas pourra se prendre entre 19h00 et 20h00. Au-delà, il vous faudra prévoir une solution personnelle.

➡ **Pendant la durée du stage**

Je veux être hébergé.e : OUI NON

Etant handicapé.e et/ou atteint.e d'une maladie grave, je dois être logé.e seul.e : OUI NON

➡ FORMATIONS SYNDICALES EFFECTUÉES :

Formations syndicales déjà acquises : Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Si stages spécialisés, précisez lesquels :

Cachet de l'organisation et signature de la personne ayant inscrit le/la stagiaire :

Tél. de l'organisation : E-mail : *

* Seules les inscriptions accompagnées du chèque (non remboursé sauf cas particulier) seront prises en compte, mais rien n'est à régler pour les stages NAO-CSE, CGOS, DR CPNE.

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous adresser un mail : laformationsyndicale@sante.cgt.fr



DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

SALARIÉ STAGIAIRE

(sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes).

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande. En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.**

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur

Nom de l'entreprise ou de l'établissement

.....

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation], en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]



DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

A adresser, par écrit, à « l'autorité investie du pouvoir de nomination », au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. **Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.**

A la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le
Directeur
Nom de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

A....., le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 41 (7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 susvisée pour les fonctionnaires régis par ladite loi, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du [préciser les dates de début et de fin de stage], en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « le Centre confédéral d'éducation ouvrière de la Confédération Générale du Travail » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 28 décembre 1998, modifié par l'arrêté du 22 février 2010.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]



Des milliards pour Renault,

combien pour l'Hosto et les établissements sociaux et médico-sociaux ?

Depuis des années, les Services Publics et notre système de santé sont laminés par des réformes et des restrictions de budgets qui n'ont fait que détériorer leur fonctionnement et réduire leur capacité à mener à bien leurs missions au service de la population.

Les méthodes du gouvernement sont connues et simples : Effet de communication et fractionnement des annonces en frappant vite, tous azimuts et le plus fort possible pour assommer la population sous l'avalanche des mauvais coups.

La CGT avec les salarié.e.s et agent.e.s ne se laisseront pas manipuler.

Les services publics et notre système de protection sociale ne sont pas une idée rétrograde, au contraire, ils sont la propriété du peuple, ils garantissent la réponse aux besoins fondamentaux quelle que soit la condition de l'individu, ils réduisent les inégalités et sont garants de la redistribution sociale, ils maillent les territoires et sont au service de la population et pas des intérêts d'actionnaires voraces.



AGISSONS ENSEMBLE ET ORGANISONS L'ACTION POUR EXIGER :

- ➔ La revalorisation générale des salaires et la reconnaissance des qualifications,
- ➔ L'arrêt des plans d'économie dits « plans de retour à l'équilibre » qui se traduisent systématiquement par des suppressions de lits et de postes,
- ➔ La fin des politiques de rigueur budgétaire qui étranglent les établissements de santé et d'action sociale,
- ➔ La fin du financement du secteur lucratif et de ses actionnaires par l'argent public,
- ➔ La mise en place d'un grand plan d'emploi et de formation pluridisciplinaire de personnels, pour répondre aux besoins,
- ➔ L'égalité professionnelle Femmes et Hommes,
- ➔ L'arrêt de toutes formes de "management" délétère pour les personnels.

Statut, Emplois, Droit du travail, Salaires, Conditions de Travail, Services Publics, Droits Fondamentaux

ENSEMBLE PUBLIC/PRIVÉ, GRÈVES ET ACTIONS

LE MARDI 16 JUIN 2020.



Ne rien faire, c'est laisser faire !

Infos/contacts/rassemblement :



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : revendic@sante.cgt.fr • 01 55 82 87 51 • www.sante.cgt.fr

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 06/2020 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Communiqué Unitaire

Mobilisé·e·s pour obtenir satisfaction

Les organisations syndicales paramédicales et médicales AMUF, SNIP CFE-CGC, CGT, FO, SUD et UNSA, les collectifs Inter Urgences, Inter Hôpitaux, le printemps de la psychiatrie et la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et des Maternités de proximité appellent les personnels et les usager·e·s à se mobiliser le 16 juin pour une journée nationale d'initiatives et de grève.

Les politiques d'austérité menées par les différents gouvernements successifs avant la crise sanitaire et les non prises en compte de ce gouvernement en matière de Santé et d'Action Sociale ont généré des carences en matière de prise en charge, qui se sont accentuées pendant la pandémie du COVID 19. Cette crise démontre que les questions de santé, d'améliorations des conditions de travail des salarié·e·s de ces secteurs d'activité et la prise en charge de la population doivent être des enjeux prioritaires pour notre société.

La population a applaudi les agents hospitaliers, mais aussi compris l'urgence de satisfaire les revendications exprimées par ceux-ci.

Nous le répétons, les professionnel·le·s ne se contenteront plus de belles promesses et de demies mesures !

Nous continuons à porter notre plateforme commune revendicative sur les sujets suivants :

- Revalorisation générale des salaires de tous les personnels et reconnaissance des qualifications des professionnel·le·s
- Un plan de formation pluridisciplinaire et un plan recrutement de personnel
- Renforcement des moyens financiers significatifs pour les établissements, ce qui passe par la suppression de l'enveloppe fermée et une augmentation substantielle des budgets 2020 et 2021
- L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire.

La meilleure des reconnaissances pour tous les professionnel·le·s des établissements du sanitaire, du médico-social et social, c'est que ce gouvernement ENFIN prenne en compte l'ensemble de leurs revendications.

Tout·e·s ensemble salarié·e·s, usager·e·s, population mobilisé·e·s et déterminé·e·s à se faire entendre

Le 16 juin 2020

Les modalités de cette journée notamment pour la région Parisienne vous parviendront ultérieurement



Bonjour les camarades,

Pendant la crise sanitaire, la Fédération a mis en place un dispositif exceptionnel de recensement auprès des syndicats. Les deux premières enquêtes, menées en avril, ont notamment permis de rendre publique la surcontamination de personnels de notre champ à un moment où nous étions les seuls à en parler.

Les réponses de nos syndicats ont aussi mis en lumière les graves manquements, tant sur les moyens de protection que sur les dépistages, battant en brèche les mensonges de l'exécutif sur une bonne gestion de la crise.

Nos syndicats nous alertent aujourd'hui sur des transformations importantes en cours dans les établissements : réorganisation d'activité, généralisation d'horaires dérogatoires, fermetures de lits... La crise a bon dos.

La Fédération CGT de la Santé Action Sociale a décidé de lancer une troisième Enquête Flash auprès de ses syndicats pour mettre en lumière ce que vivent nos collègues à l'heure du déconfinement.

Elle se déroulera sur une semaine, du jeudi 4 juin au vendredi 12 juin 2020.

Le questionnaire en ligne est disponible (environ 8 à 10 minutes pour le remplir) ou téléchargeable sur le site fédéral.

Toutes les infos sur :

<http://www.sante.cgt.fr/3eme-enquete-flash-du-4-au-12-juin-2020>

Nous vous remercions par avance des informations que vous pourrez nous transmettre.

Si besoin, vous pouvez nous joindre au secrétariat de l'espace Revendicatif :

- » par mail : revendic@sante.cgt.fr
- » par téléphone : au 01 55 82 87 88 ou 01 55 82 87 78

Bien fraternellement.

Le collectif Lutte
Espace Revendicatif